

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET n° 82/239 du 17 Mars 1982
portant nomination de Monsieur BITEMO
Michel, en qualité de Directeur Statisti-
ques Démographiques et Sociales au Centre
National de la Statistique et des Etudes
Economiques.

LE PREMIER MINISTRE, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
à l'article 47 de la Constitution;
Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les
attributions des Membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 81/505 du 11 Août 1981, portant attribu-
tion et réorganisation du Ministère du Plan;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n° 80/614 du 28 Décembre 1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 susvisé;

Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T :

Article 1er. - Monsieur BITEMO Michel, Ingénieur Statisticien, est nom-
mé Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales au Centre Na-
tional de la Statistique et des Etudes Economiques.

Article 2. - Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

Article 3. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Jour-
nal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout
où besoin sera.

.../...

- 2 -

Fait à Brazzaville, le 17 MARS 1982

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre du Plan

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et de la
Provoyance Sociale

Bernarb COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis CYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itini-Ossetoumba LEROUNDEZOU.-